

Emplois, salaires, retraites : UN MÊME COMBAT !

9 MILLIARDS d'€. C'est le montant des bénéfices enregistrés par TOTAL au 1^{er} semestre 2022. En seulement 6 mois, ils ont battu le record de l'an dernier, alors que le prix du litre à la pompe est à nouveau passé au-dessus des 2 €, tout en percevant toujours les 18 centimes de l'État censés compenser la baisse des prix.

LES CHIFFRES DE L'INFLATION
La charité du gouvernement à coup de micro-chèque ne suffit déjà plus. L'augmentation de l'énergie de 15% en janvier prochain sera pour beaucoup d'entre nous insupportable.

Tout augmente sauf les salaires !

Électricité + 8% prévu en février	Gaz + 15,8 % depuis 2019	Carburant +16 % depuis le début de l'année
Alimentation		
+ 10% Pour le sucre	+ 23 % Pour les pâtes	Et entre 9 et 15 % Sur la charcuterie, les fruits et légumes, les produits laitiers et même le pain

Les salaires ne sont pas débloqués à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie et les emplois continuent à être détruits, avec des conséquences de plus en plus dramatiques. Près de 10 millions de personnes vivent désormais sous le seuil de pauvreté et les conséquences de la crise COVID vont se faire sentir encore longtemps.

POURTANT, L'ARGENT EXISTE POUR AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS ET LES MINIMA SOCIAUX, COMME PAR EXEMPLE LES 150 MILLIARDS D'€ D'AIDES PUBLIQUES VERSÉES AU PATRONAT. IL EST DONC URGENT D'AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMA SOCIAUX. C'EST JUSTE ET C'EST POSSIBLE.

LE TRAVAIL EST UNE RICHESSE, LE CAPITAL EST UN COÛT

AUGMENTEZ LES TRAITEMENTS DES AGENTS PUBLICS

Après plus d'une décennie de refus obstiné d'augmentation générale pour tous les agents de la Fonction Publique, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet 2022 n'a clairement pas suffi à compenser les pertes. D'autant que la montée de l'inflation continue et devrait dépasser les 10 % fin 2022.

La valeur du point sert de base de calcul à l'ensemble des grilles de rémunération dans la Fonction Publique. C'est pourquoi, il est urgent d'augmenter d'au moins 10 % le point avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

AUGMENTER LES SALAIRES, C'EST FINANCER LA SÉCURITÉ

Augmenter les salaires, c'est augmenter les cotisations sociales, pour retrouver une protection sociale de haut niveau, qui garantit le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit de vivre sa vieillesse dignement, à des indemnités chômage décentes.

Les cotisations sociales ne sont pas des « charges » mais représentent le salaire socialisé, c'est-à-dire la part de salaire mise en commun pour financer la Sécurité Sociale : « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les femmes gagnent 26% de moins que les hommes. Ces écarts sont surtout liés à un certain nombre de facteurs sur lesquels il faut agir. Les temps partiels, l'écart cumulé des carrières, la non-mixité des emplois qualifiés, la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, l'écart sur les parts variables de rémunération (primes, heures supplémentaires, etc...). La CGT propose la reconnaissance des qualifications et l'augmentation des salaires des métiers à prédominance féminine.

RECONNAITRE LES QUALIFICATIONS

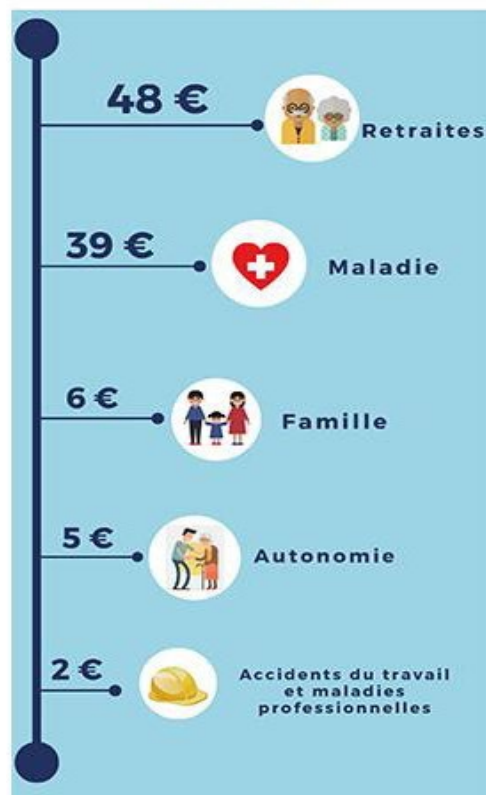
Les grilles salariales permettent d'inscrire des droits individuels dans un cadre collectif, garantissant un niveau de salaire en lien avec sa qualification son expérience, son savoir-faire. Le triptyque « qualification-classification-salaire » est remis en cause par le patronat qui veut remplacer la qualification par le tout compétence.

?

COMMENT SE RÉPARTISSENT 100€ PRÉLEVÉS ?

Cotisations et autres prélèvements

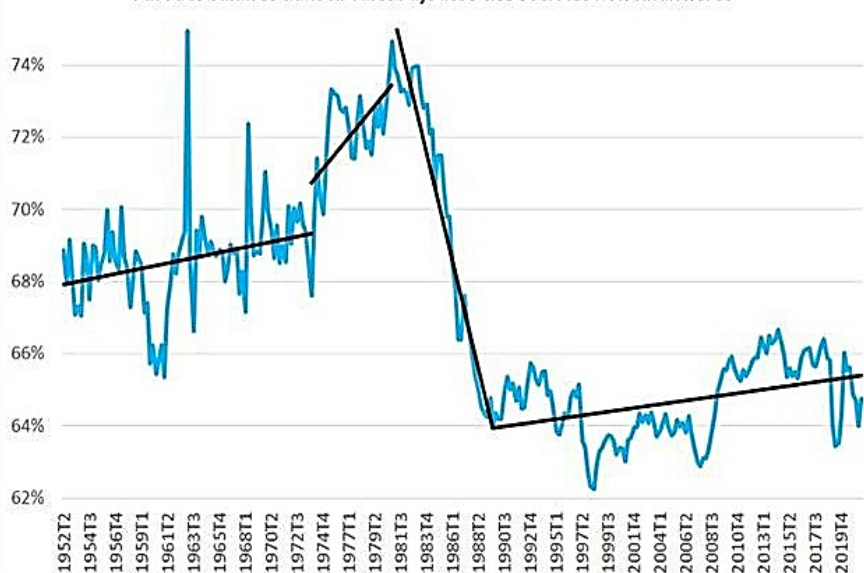
Sur 100 €



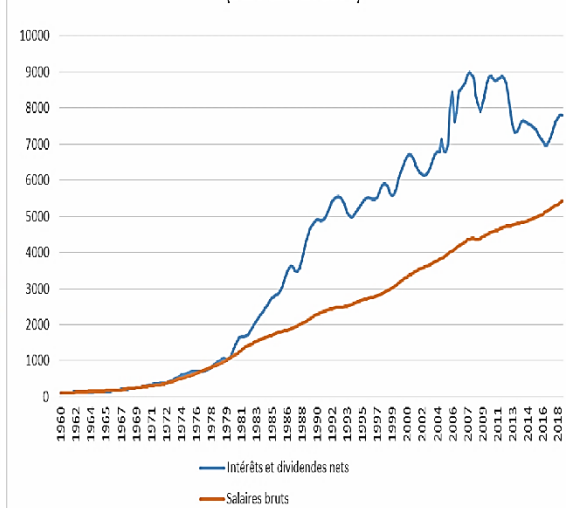
POURTANT L'ARGENT EXISTE

En 2020, un rapport révélait que la fortune des milliardaires français avait quintuplé en 10 ans. Aujourd'hui, après 3 ans de pandémie mondiale, la fortune cumulée des 500 familles les plus riches de France est estimée à 952 milliards d'€. De même, en 1950, pour 100 € de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € à leurs actionnaires. Aujourd'hui, pour 100 € de salaire versé aux salariés, les actionnaires reçoivent 49 €. Ainsi, en 2021, 70 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40, soit 2 fois le total des allocations chômage versées en 2019.

Part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières



Ecart entre l'évolution des dividendes et des salaires bruts (base 100 en 1960)



LE TRAVAIL EST UNE RICHESSE, LE CAPITAL EST UN COÛT

Seul le travail crée les richesses. Contrairement à ce que dit la propagande patronale, le travail n'est pas un coût mais est le seul qui crée de la valeur. En réalité, c'est la rémunération du capital qui est une charge. C'est, chaque année, entre 150 et 230 milliards d'aides publiques qui pleuvent sur le patronat et des dizaines de milliards de dividendes accaparés par les actionnaires.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le SMIC à 2 000 € brut.
- Une augmentation générale des salaires de 300 € pour tous, immédiatement.
- Le blocage des prix.
- La baisse des prix des produits de première nécessité (alimentation, carburant, etc...).
- L'échelle mobile des salaires (répercussion automatique de l'augmentation du SMIC sur tous les salaires).
- L'indexation des salaires à l'indice des prix réels.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- L'augmentation minimale de 10% du point d'indice dans la Fonction Publique.
- L'augmentation des pensions du régime général et des régimes complémentaires.
- L'augmentation des minima sociaux.

NOS SALAIRES D'AUJOURD'HUI SERVIRONT DE CALCUL POUR NOS FUTURES RETRAITES !

Alors que le gouvernement pourrait, par décret, augmenter immédiatement le SMIC à 2 000 € et remettre en place l'échelle mobile des salaires/pensions/allocations, il fait le choix de s'attaquer une nouvelle fois à notre système de retraite. Le président Macron voudrait faire une réforme des retraites avec une entrée en vigueur dès l'été 2023 qui viserait à :

- Reculer l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 65 ans,
- Supprimer les régimes spéciaux en lien avec la suppression des statuts,
- Reporter les départs anticipés de 60 ans à 62 ans,
- Pénaliser les départs anticipés pour pénibilité.

Repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans, c'est aggraver le chômage et la précarité et dégrader nos conditions de travail et de vie :

- ➔ Alors que le taux de chômage explose (plus de 10%), vouloir repousser l'âge de départ à la retraite, c'est augmenter le nombre de personnes au chômage.
- ➔ Aujourd'hui, environ 20% des travailleurs âgés de 58 ans à 62 ans ne sont plus en activité (maladie, invalidité...). Repousser cette période à 65 ans aggraverait les « périodes de précarité » avant la retraite.
- ➔ Le report de l'âge de départ conduirait à une dégradation des conditions de travail : partir plus tard signifie travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions, avec un impact sur la santé des travailleurs et futurs retraités.
- ➔ Plus on repousse le départ à la retraite, plus les risques d'y arriver en mauvaise santé augmentent.

**Développer la capitalisation
c'est satisfaire le monde de la finance et les actionnaires
au détriment de l'intérêt général**

Le gouvernement dit vouloir sauver notre système par répartition mais il rend de plus en plus inaccessible la possibilité d'avoir une carrière complète. En ce sens, cette future réforme des retraites va s'ajouter aux nombreuses réformes qui vont considérablement baisser le niveau des pensions des retraités actuels et futurs :

- Réforme Balladur de 1993 : passage des 10 aux 25 meilleures années, la base de calcul est moins avantageuse,
- L'indexation des pensions sur le salaire moyen (comme entre 1948 et 1987) est remplacée en 1993 par une indexation sur l'inflation.
- L'indexation des pensions sur l'inflation est supprimée en 2018 : dans un période de forte inflation, c'est assurément une dégradation des pensions !

L'objectif de cette réforme :

- **En finir avec notre Sécurité Sociale et notre système de retraites par répartition où chacun cotise selon ses moyens et acquière le droit à une retraite financée par la solidarité des autres actifs.**
- **Est d'instaurer un système de retraite par capitalisation où seuls ceux qui auront les moyens pourront y souscrire, plongeant des milliers de retraités dans la pauvreté et la misère, et laissant nos retraites aux aléas des marchés financiers.**

LA CGT REVENDIQUE :

- Départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.
- Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par année d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- Élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle Emploi.
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.



**Je me syndique
à la CGT**

BULLETIN D'ADHÉSION

- NOM : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____

- Tél : _____ email : _____
- Entreprise : _____
- Adresse : _____

- CP : _____ VILLE : _____

À retourner à

Union Départementale CGT des Bouches du Rhône - Bourse du travail - 23 BD C. NEDELEC 13331 MARSEILLE CX 03
Tél. : 04 91 64 70 88 – Fax : 04 91 95 78 24 – mail : ud13@cgt13.fr –
<http://cgt13.reference-syndicale.fr> - Facebook: UD CGT 13